



CGPI

malgré les tempêtes

■ Le CGPI vit depuis trois ans les affres du risque de perte des rétrocessions sur titres, mais aussi assurance vie.

Ayant été les premiers à alerter nos confrères, nous pensons qu'aujourd'hui le risque est moindre. La perception du législateur européen a été modifiée suite à la réunion que nous avons obtenue auprès de la Commission européenne à Bruxelles, ce qui nous a permis de défendre le dossier en compagnie de la CIP. Nous avons obtenu la compréhension du plus haut niveau de l'Administration, lui faisant découvrir que les CGPI étaient plus complets en GP que les européens (et les US), et ceux qui avaient le mieux appliqué MIFI, les seuls à avoir des lettres d'entrée en relations, de mission et transparence, ainsi que des questionnaires clients, rapports écrits et questionnaires Tracfin. Le rapporteur (un politique) a suivi. Comme l'action des associations avait aussi entraîné une meilleure compréhension des autorités de tutelle (AMF et ACP, voire Bercy), mais aussi celles de l'AFG, des sociétés de gestion, plates formes et assureurs, tous autant concernés par une réglementation qui ruinerait certains de leurs modes de distribution, mais aussi de priver du conseil indépendant et de la multi gestion les clients que l'on prétend protéger, nous sommes raisonnablement confiants. Deux revers néanmoins : la perte du mot « indépendant » – mais cela est-il important ? – et l'affichage préalable et discriminatoire du montant de la rétrocession, ce que ne subit aucune profession et certainement pas nos concurrents des établissements, les clients n'ayant aucune idée des frais réellement pris à divers niveaux. Néanmoins, conserver les rétrocessions permettra de protéger ce modèle économique apprécié, de plus en plus, par la clientèle.

LA COMPAGNIE DES CGPI

La Compagnie des CGPI, agréée AMF, 231 cabinets et 365 CIF, est aussi un pur syndicat très réactif de CGPI, même si à la marge nous accueillons quelques autres grands professionnels, notamment de la gestion. Elle se veut donc sélective. C'est une association qui se veut libérale, n'obligeant pas à ses propres formations, assurances, etc., et économe vis-à-vis de ses membres et de nos partenaires, respectant ainsi la déontologie.

■ **Le CGPI doit plus globalement faire face à une réglementation construite par une administration tatillonne et brouillonne**, qui ne consulte, ni ne comprend, empilant lois, décrets et règlements, sans jamais effacer les précédents. Ceci permet toutes les interprétations et rend les frontières entre nos différents sous métiers imprécises : CIF, Courtage assurance, IOBSP, Immobilier et CJA. Le CIF, devenu commercial, s'écarte de l'esprit de 2003. Il doit recueillir des activités non listées et incongrues. La confusion démultiplie les risques futurs, comme aussi la RTO. Si on y ajoute les paperasses, les contraintes et la schizophrénie Tracfin de certains établissements, qui débordent la loi par principe de précaution, on comprend que le CGPI croule sous la réglementation.

■ **Le CGPI se voit prédire, par les « professionnels » de l'analyse de la profession et du regroupement, « qu'isolé il disparaîtra**. Nos entreprises devraient se structurer, établir un plan de développe-

ment, s'associer, vendre une partie du capital à un fournisseur de référence, se franchiser ou s'associer en groupement, jouer l'interprofessionnalité ! » Nous, nous disons que toutes les modes sont possibles. Si demain nous étions tous en « batteries », on verrait apparaître de nouveaux CGP qui nous accuseraient de ne pas être indépendants ou libres (importance du qualificatif !). Il existe de grands cabinets d'avocats anglo-saxons, mais la plupart de nos clients aiment celui plus humain et plus proche.

■ **Le CGPI doit faire face à une situation économique très difficile**. Les particuliers se tiennent à l'écart de la bourse. Comment leur en vouloir après ces douze années ? Les taux des placements ont et continuent à baisser et nos clients s'intéressent plus aux taux affichés qu'aux taux réels. Les assureurs ont du mal à tenir résultats et rétrocessions. La collecte assurance est plus dure et s'accompagne d'une importante décollecte. Les placements monétaires, peu rémunérateurs pour nous, la concurrencent. L'immobilier se retourne. Les niches fiscales disparaissent.

■ **Le CGPI peut néanmoins rester raisonnablement optimiste**. Oui la situation est dure. Mais nous pouvons espérer quelques rayons de soleil, comme nous l'avons dit, sur la réglementation. La crise générale et celle des placements nous offrent un boulevard au regard des conseils mal ou pas donnés par la plupart de nos concurrents des établissements. Une saine correction tant des marchés actions que de l'immobilier et même la disparition de niches fiscales qui ont faussé ces marchés, offriront demain de très grandes opportunités à ceux qui auront tenu. Pour tenir, la taille souvent modeste de nos structures n'est pas un handicap, mais plutôt un avantage. ■